

---

Conseil communautaire  
Séance du 13 avril 2023  
Projet de délibération

---

## 18 — TARIFS 2023-2024 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

---

*Rapporteur : M. Dominique MACE*

Comme chaque année, le conseil communautaire fixe les tarifs du conservatoire de musique.

Afin de faire face à la hausse des coûts de fonctionnement du conservatoire – due aux coûts de l'énergie et à l'augmentation du point d'indice – il est proposé d'augmenter tous les tarifs du conservatoire de 3 % pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 7 avril 2023,  
Ayant entendu l'exposé de M. Dominique MACE,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : ...

1. – D'augmenter les tarifs du conservatoire de musique de 3 % pour l'année scolaire 2023-2024 et de retenir la grille tarifaire présentée en annexe.